



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SUR DIVERSES VOIES DE LA COMMUNE

POLICE MUNICIPALE

DU 2 AU 23 JANVIER 2023

PD/BM
APM 22/3146

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETREL, représentée par Monsieur Xavier PROUX, sise rue de la Fraternité à 17430 TONNAY-CHARENTE,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : *L'entreprise SOGETREL (17430 TONNAY-CHARENTE), sera autorisée à effectuer des travaux sur chambres Télécom (remplacement de cadres et de tampons), sur diverses voies communales (selon liste jointe), du 2 au 23 janvier 2023.*

ARTICLE 2 : *La circulation sera perturbée et se fera, si nécessaire, au moyen d'un alternat manuel, ou, par panneaux B15/C18 à hauteur des chantiers situés sur diverses voies communales, selon liste jointe, du 2 au 23 janvier 2023.*

ARTICLE 3 : *L'arrêt et le stationnement seront interdits à hauteur très travaux situés sur diverses voies communales, selon liste jointe, du 2 au 23 janvier 2023.*

ARTICLE 4 : *Les présignalisations, les signalisations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.*

ARTICLE 5 : *Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

ARTICLE 6 : *Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 26 décembre 2022

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 décembre 2022



Philippe CUSSAC

MISE EN LIGNE LE 28-12-2022

Bonjour M DUBOQ,

Comme vu ensemble nous avons de nombreux chantiers sur votre commune pour le changement de cadre et tampon.
 Nous pouvons intervenir S49-S50 pour faire les mise à la cote et les changements.
 Dessous le tableau avec toutes les adresses des chantiers.

ESTAR221125ROR3871829	25/11/2022		1/2 L4T	SOGETREL	24 Rue Pierre Loti	RO
ESTAR221114ROR3857690	14/11/2022		1/2 L4T	SOGETREL	32, Rue Pierre Loti	RC
ESTAR221128ROP3873815	28/11/2022		L1T	SOGETREL	12, Rue d'Aunis	RC
ESTAR221128ROP3873855	29/11/2022		L1T	SOGETREL	Rue Alsace Lorraine	RC
ESTAR221128ROR3873833	28/11/2022		L2T	SOGETREL	24, Rue Eugene Pelletan	RC
ESTAR221124ROP3871288	25/11/2022		L3T	SOGETREL	55, Boulevard Champlain	RC
ESTAR221124ROP3871319	25/11/2022		L3T	SOGETREL	51, Boulevard Champlain	RC
ESTAR221124ROP3871313	25/11/2022		L3T	SOGETREL	71, Boulevard Champlain	RO
ESTAR221124ROP3871302	25/11/2022		L3T	SOGETREL	44, Boulevard Champlain	RO
ESTAR221128ROP3873869	29/11/2022		L3T	SOGETREL	22 Rue Nouaille Degorce	RO
ESTAR221128ROP3873875	29/11/2022		L3T	SOGETREL	30 Rue Nouaille Degorce	RO
ESTAR221128ROP3873889	29/11/2022		L3T	SOGETREL	34, Rue Nouaille Degorce	RO
ESTAR221122ROP3867599	22/11/2022		L4T	SOGETREL	16, Rue du Chay	RO
ESTAR221017ROP3829715	18/10/2022		L4T	SOGETREL	19 Rue Adolphe Adam	RO

Pouvez-vous les intervention pour les semaines 49-50 ?

Cordialement,

DUBOQ Xavier

Téléphone : +33 (0)630871793

Site : sogetrel.fr

Sogetrel



APM n°22/3146